



Ordre de Malte France

Association Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 42 rue des Volontaires – 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale des membres de l'Association de l'Ordre de Malte France,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte - Ordre de Malte France - relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau des paragraphes « 4.2.5 Provisions réglementées » et « 4.2.8 Provisions pour risques et charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et leur documentation et sur la revue des estimations retenues.

- Comme présenté au paragraphe « 4.2.7 Fonds dédiés » de l'annexe, votre entité comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux associations. Nous nous sommes notamment assurés, sur la base de la documentation obtenue et des contrôles réalisés, de la correcte comptabilisation et évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard de la volonté exprimée par les donateurs.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), décrites au point 7 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 et ont été correctement appliquées.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 12 juin 2025

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:

6F15A12322D7402...

Aca Nexia
Représenté par
Stéphane Dankowski

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2024

	ACTIF	2024			2023
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	6 188 197	2 629 394	3 558 802	3 990 303
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Logiciels, droits et valeurs similaires	6 185 257	2 629 394	3 555 862	3 955 533
	Immobilisations incorporelles en cours	2 940		2 940	34 770
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles	140 343 453	88 679 699	51 663 754	51 021 405
	Terrains	6 227 590	1 215 715	5 011 875	5 729 247
	Constructions	99 726 932	63 902 805	35 824 127	36 301 519
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 802 088	19 851 428	7 950 660	6 942 587
	Immobilisations mises en concession	2 924 354	2 642 425	281 929	254 521
	Immobilisations corporelles en cours	3 658 366	1 067 325	2 591 041	1 743 141
	Avances et acomptes	4 123		4 123	50 389
	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 888 575	233 049	9 655 526	8 961 383
	Immobilisations financières	4 608 141	40 207	4 567 933	1 966 840
	Participations et créances rattachées	2 986 710	40 207	2 946 503	590 238
	Autres titres immobilisés	673 595		673 595	559 145
	Prêts	837 043		837 043	730 084
	Autres	110 793		110 793	87 373
TOTAL I		161 028 365	91 582 350	69 446 015	65 939 931
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	40 891		40 891	35 200
	Créances	17 720 733	1 390 184	16 330 549	16 401 919
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 495 520	710 540	3 784 979	4 391 276
	Créances reçues par legs ou donations	8 481 384		8 481 384	7 287 540
	Autres	4 743 829	679 643	4 064 186	4 723 103
	Valeurs mobilières de placement	18 934 988	161 048	18 773 940	8 497 985
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	49 851 205		49 851 205	62 685 495
	Charges constatées d'avance	709 220		709 220	731 277
	TOTAL II	87 257 036	1 551 231	85 705 805	88 351 876
	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion Actif (V)	113 643		113 643	113 685
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	248 399 044	93 133 581	155 265 463	154 405 492

ORDRE DE MALTE FRANCE

Exercice 2024

PASSIF		2024	2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	10 172 830	10 172 830
	Fonds propres statutaires	272 373	272 373
	Fonds propres complémentaires	9 900 458	9 900 458
	Fonds propres avec droit de reprise	24 565	24 565
	Fonds propres statutaires	24 565	24 565
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	27 178 670	25 347 521
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 619 830	2 619 830
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	24 558 840	22 727 691
	<i>dont réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	10 686 108	9 354 959
	Report à nouveau	29 313 445	30 851 156
	<i>dont RAN des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 469 037	664 311
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Excédent ou déficit de l'exercice	317 261	303 197
	<i>dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 027 311	-206 301
	Situation nette (sous-total)	67 006 772	66 699 269
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	6 055 759	6 095 124
	Provisions réglementées	3 651 907	3 411 932
	TOTAL I	76 714 438	76 206 326
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	14 180 809	13 006 884
	Fonds dédiés	26 659 027	25 747 756
	TOTAL II	40 839 836	38 754 640
PROVISIONS	Provisions pour risques	4 689 848	4 654 036
	Provisions pour charges	150 966	136 194
	TOTAL III	4 840 814	4 790 230
DETTE	Emprunts obligataires et assimilés	8 854 114	11 192 248
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 090 297	1 190 252
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 272 858	4 377 594
	Dettes des legs ou donations	3 902 781	3 206 409
	Dettes fiscales et sociales	10 042 552	10 032 967
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	523 719	168 653
	Autres dettes	1 855 995	1 867 320
	Instruments de trésorerie passif		
	Produits constatés d'avance	2 328 060	2 618 853
	TOTAL IV	32 870 376	34 654 295
	Ecarts de conversion Passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	155 265 463	154 405 492

ORDRE DE MALTE FRANCE

Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT		2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	8 920	8 840
	Ventes de biens et services	8 425 613	8 070 068
	Ventes de biens	208 568	89 164
	<i>dont ventes de dons en nature</i>	82 559	6 875
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	8 217 044	7 980 903
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activité médico-sociales</i>	6 168 333	6 116 612
	Produits de tiers financeurs	75 614 283	77 042 161
	Concours publics et subventions d'exploitation	52 617 797	53 065 574
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public	19 705 821	20 084 936
	<i>Dons manuels</i>	10 119 686	9 961 132
	<i>Mécénats</i>	399 509	46 662
	<i>Llegs, donations et assurances-vie</i>	9 186 625	10 077 143
	Contributions financières	3 290 666	3 891 651
	<i>dont contributions fi. des autorités de tarification relatives aux activités médico-sociales</i>		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 595 101	1 566 534
	Utilisations des fonds dédiés	2 405 993	2 260 682
	Autres produits	104 509	204 806
		TOTAL I	88 154 419
			89 153 091
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock	24 648 455	24 116 557
	Autres achats et charges externes	5 063 740	5 953 394
	Aides financières	4 782 709	4 663 631
	Impôts, taxes et versements assimilés	32 444 585	32 694 657
	Salaires et traitements	14 381 724	14 180 033
	Charges sociales	5 056 493	5 414 197
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	590 066	512 116
	Dotations aux provisions	3 307 505	3 138 965
	Reports en fonds dédiés	393 041	757 096
	Autres charges		
		TOTAL II	90 668 319
			91 430 646
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-2 513 900	-2 277 556
RESULTAT FINANCIER	Produits de participation	39 017	31 052
	Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	217 576	198 619
	Autres intérêts et produits assimilés	1 523 326	1 173 104
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	47 882	153 950
	Différences positives de change	25 732	5 098
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	79 236	945 665
	TOTAL III	1 932 769	2 507 489
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	138 180	44 958
	Intérêts et charges assimilées	279 132	331 650
Différences négatives de change	40 991		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	47 321	36 000	
		TOTAL IV	505 625
			412 608
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		1 427 143	2 094 881
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-1 086 757	-182 674

ORDRE DE MALTE FRANCE

Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT		2024	2023
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits sur opérations de gestion	23 130	28 321
	Produits sur opérations en capital	2 033 864	531 005
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	166 049	391 547
	TOTAL V	2 223 042	950 872
	Charges sur opérations de gestion	35 198	2 678
	Charges sur opérations en capital	5 023	11 098
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	406 023	127 338
	TOTAL VI	446 245	141 115
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 776 798	809 757
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Participation des salariés aux résultats (VII)		
	Impôts sur les bénéfices (VIII)	372 779	323 886
	Total des produits (I + III + V)	92 310 230	92 611 451
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	91 992 969	92 308 255
	EXCEDENT OU DEFICIT	317 261	303 197
	<i>dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 027 311</i>	<i>-206 301</i>
	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Dons en nature	734 479	1 039 189
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Prestations en nature	59 380	148 069
	Bénévolat	25 199 325	21 503 926
	TOTAL	25 993 184	22 691 184
	CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	Secours en nature	734 479	1 039 189
	Mises à disposition gratuite de biens	59 380	148 069
	Prestations en nature	25 199 325	21 503 926
	Personnel bénévole		
	TOTAL	25 993 184	22 691 184

ORDRE DE MALTE FRANCE
Exercice 2024

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2024

Table des matières

1	Objet social, missions sociales et moyens mis en œuvre.....	7
1.1	Objet social	7
1.2	Missions sociales	7
1.3	Moyens mis en œuvre	7
2	Faits caractéristiques de l'exercice	7
2.1	Faits majeurs de l'exercice.....	7
2.2	Faits postérieurs à la clôture	9
3	Principes et méthodes comptables	10
3.1	Principes généraux.....	10
3.2	Changement de méthode comptable.....	10
3.3	Méthodes d'évaluation.....	10
3.4	Périmètre des comptes annuels.....	10
4	Informations relatives aux postes du Bilan.....	11
4.1	Actif.....	11
4.1.1	Tableau de variation des immobilisations.....	11
4.1.2	Tableau de variation des amortissements.....	11
4.1.3	Immobilisations corporelles	12
4.1.4	Immobilisations en cours.....	12
4.1.5	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	12
4.1.6	Participations et créances rattachées.....	12
4.1.7	Titres immobilisés - Valeurs mobilières de placement.....	13
4.1.8	Stocks	13
4.1.9	Créances et dettes.....	13
4.1.10	Créances reçues par legs ou donations	13
4.1.11	Comptes bancaires et caisses.....	13
4.1.12	Charges constatées d'avance	13
4.1.13	Produits à recevoir.....	14
4.2	Passif	14
4.2.1	Tableau de variation des fonds propres	14
4.2.2	Résultats détaillés par établissements	15
4.2.3	Excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire d'établissements médico-sociaux et sanitaires, passage au résultat administratif	15
4.2.4	Subventions d'investissement amortissables	15
4.2.5	Provisions réglementées.....	16
4.2.6	Fonds reportés liés aux legs.....	16
4.2.7	Fonds dédiés.....	16
4.2.8	Provisions pour risques et charges	17
4.2.9	Emprunts.....	17
4.2.10	Dettes	18
4.2.11	Dettes des legs ou donations	18
4.2.12	Produits constatés d'avance.....	18
4.2.13	Charges à payer	18
5	Informations relatives au compte de résultat	19
5.1	Produits d'exploitation.....	19
5.2	Ventilation des produits liés aux legs	19
5.3	Contributions volontaires en nature.....	19
5.4	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales.....	20

6	Autres informations.....	20
6.1	Effectif moyen	20
6.2	Engagements de retraite	20
6.3	Engagements hors bilan.....	21
6.3.1	Engagements reçus	21
6.3.2	Engagements donnés.....	21
6.4	Rémunération des dirigeants et salariés.....	21
6.5	Honoraires du Commissaire aux comptes.....	21
6.6	Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (version synthétique*).	22
7	Compte de Résultat par Origine et par Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public.....	23
7.1	Règles d'élaboration	23
7.1.1	Définition des missions sociales.....	23
7.1.2	Ventilation des missions sociales.....	23
7.1.3	Principe d'affectation des coûts.....	23
7.1.4	Définition des ressources.....	24
7.1.5	Règle d'affectation des ressources par types d'emplois	24
7.2	Présentation du Compte de Résultat par Origine et par Destination et du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2024.....	24
7.2.1	Le Compte de Résultat par Origine et par Destination.....	25
7.2.2	Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public.....	26

1 Objet social, missions sociales et moyens mis en œuvre

1.1 Objet social

Conformément à ses statuts, l'Ordre de Malte de France est une association caritative qui a pour objet d'apporter, tant en France que dans les pays avec lesquels la République Française ou l'Ordre Souverain de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une aide aux personnes affectées notamment par la maladie, le handicap, la dépendance, les conflits, les catastrophes naturelles et tout autre détresse, sans distinction de religion, d'origine, ou d'âge.

Elle intervient aussi dans la protection de la vie, de son origine jusqu'à sa fin naturelle.

Elle intervient également dans le cadre d'opérations de sécurité civile, d'actions de solidarité et d'aide aux réfugiés et aux migrants.

L'ensemble de ces activités est mené conformément aux principes de charité et de fraternité tels qu'exposés à l'article 2 paragraphe 2 de la Charte Constitutionnelle de l'Ordre Souverain de Malte promulguée le 27 juin 1961 et modifiée les 28-30 avril 1997 par son Chapitre général extraordinaire.

1.2 Missions sociales

Les moyens d'actions de l'Association sont, notamment :

- La création et la gestion de structures de soins et d'accueil ;
- Des secours médicaux y compris par l'acquisition de médicaments ainsi que des produits de santé et de nutrition à destination des populations démunies ;
- Des formations en vue de l'éducation sanitaire et de la spécialisation des membres des professions médicales et paramédicales ;
- Des publications, expositions, colloques, séminaires et symposiums ;
- Et d'une manière générale tout concours moral, financier ou matériel à des œuvres caritatives ou humanitaires.

1.3 Moyens mis en œuvre

Les ressources annuelles de l'Association se composent, notamment :

- Du revenu de ses biens ;
- Des cotisations et souscriptions de ses Membres ;
- Des subventions qui peuvent lui être accordées, notamment de l'Etat et des collectivités territoriales, et des établissements publics ;
- Des dons et du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- Des ressources créées à titre exceptionnel avec, s'il y a lieu, l'agrément de l'autorité compétente ;
- Du produit des rétributions perçues pour service rendu.

2 Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 Faits majeurs de l'exercice

Le résultat de l'exercice passe de + 303 197 € en 2023 (dont – 206 301 € pour les activités médico-sociales sous gestion contrôlée) à + 317 261 € en 2024 (dont – 1 027 311 € pour les activités médico-sociales sous gestion contrôlée).

L'année 2024 a été marquée par une diminution de nos ressources liées à la générosité du public passant sous la barre des 20 M€ (19,7 M€ en 2024 contre 20,1 M€ en 2023), en raison de la nette baisse de nos produits de libéralités de 0,9 M€ (soit - 8,8 %). En revanche, la collecte de dons auprès des particuliers a légèrement progressé pour atteindre 10,1 M€ (soit + 1,6 %).

Nos dépenses sont correctement maîtrisées, et même en légère baisse, et ceci tout en continuant à accroître nos activités de solidarité inscrites dans notre stratégie CAP 25.

Il est à noter cependant que le résultat excédentaire de + 0,3 M€, identique à l'an passé, inclut une plus-value immobilière de 1,5 M€ liée à l'apport de 3 biens immobiliers à la SCIA de l'OMF. Ce produit inscrit en résultat exceptionnel ne s'est pas traduit par un encaissement de trésorerie, puisque l'Ordre de Malte France a reçu en échange des titres de participation.

Le résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée se dégrade de 0,8 M€, en raison de l'inscription en fonds dédiés pour travaux de la Maison Saint Jean de Malte Paris pour le même montant, en accord avec l'ARS Ile de France. Rappelons que ce résultat n'est pas à disposition de l'Association et de ses instances de direction. Celui-ci fera l'objet de contrôles des tiers financeurs.

Activités médico-sociales et sanitaires

✓ **Signature du CPOM Maison Saint Jean de Malte (75) – Maison d’Ulysse (78)**

Un CPOM commun a été signé pour la MAS Saint Jean de Malte de Paris et le FAM d’Ulysse. La signature initialement prévue fin 2023 avait été repoussée à octobre 2024. Ce contrat conclut pour une période de cinq années, assure les ressources financières de ces deux établissements et définit les objectifs et les moyens.

✓ **SMR Pédiatrique St Jacques – Roquetaillade à Montégut (32)**

L’application en année pleine des nouvelles modalités de tarification et notamment la modification de la part de financement liée à l’activité, a eu pour impact de générer un résultat négatif pour le CPMR.

✓ **MAS Notre Dame de Philerme (74)**

Le bâtiment d’extension de 10 places de la MAS, terminé en juin 2021, est toujours en attente d’accueillir de nouveaux résidents adultes avec des troubles du spectre de l’autisme. L’ouverture de cette extension reste conditionnée à l’embauche de nouveaux personnels soignants dans un contexte de fortes tensions sur ce territoire. Pour la première année, l’ARS Auvergne Rhône Alpes a repris une partie de ce financement à hauteur de 600 K€.

✓ **MAS Saint Jean de Malte Paris (75)**

La MAS de Paris a réceptionné en août 2024 la phase 1 des travaux, et démarré la seconde phase dès septembre. Ces travaux d’un montant global de 16 millions d’Euros (y compris les renouvellements des immobilisations) en site occupé génèrent une diminution du nombre de résidents et l’arrêt temporaire des admissions.

✓ **EHPAD Saint Paul (42)**

L’équipe de direction et l’encadrement de l’établissement se sont engagées dès 2024 afin d’élaborer un Plan de retour à l’équilibre (PRE) qui porte notamment sur la réorganisation des plannings des salariés, une politique de remplacements formalisée mais également sur de nouvelles négociations des contrats de prestations externes.

✓ **EHPAD Maison Ferrari (92)**

S’inscrivant dans l’évolution des politiques publiques et notamment le virage domiciliaire, la Maison Ferrari a été retenue pour participer au déploiement d’un Centre de Ressources Territorial « CRT 92 Sud ». Ce dispositif a pour objectif d’assurer une mission d’appui aux professionnels du territoire intervenant auprès de personnes âgées dépendantes ainsi que de leurs aidants, mais également d’accompagner les personnes elles-mêmes en coordonnant les interventions nécessaires permettant d’assurer leur maintien à domicile.

✓ **Contexte général**

Depuis plusieurs années, le secteur sanitaire et médico-social est marqué par de nombreux enjeux :

- Les ressources humaines :

Les établissements médico-sociaux continuent de faire face à des difficultés majeures de recrutement et de fidélisation des professionnels. Cette situation génère des difficultés d’accompagnement des personnes accueillies. L’attractivité du secteur, la pénibilité et notamment le fait de travailler le soir, la nuit ou les week-ends ont pour conséquence une désertification des formations professionnelles de notre secteur.

Par ailleurs, les jeunes professionnels privilégient les contrats à durée déterminée, souhaitant organiser leur temps de travail et de repos à leur convenance. Cette situation a pour effet de générer une charge de travail administrative de plus en plus importante et par voie de conséquence une diminution du temps disponible pour l’accompagnement des équipes, des résidents et de leur famille. Néanmoins, les efforts se poursuivent pour mener des actions de formations auprès de professionnels non diplômés ou dont les connaissances des publics accompagnés doivent être renforcées.

- Les contraintes budgétaires :

Cette année 2024 est de nouveau marquée par un décalage entre les financements accordés et la réalité des charges d’exploitation des établissements et services. Les taux d’évolution des produits de tarification ne permettent pas de couvrir les augmentations des salaires, l’évolution du coût des énergies ou des prestations de restauration. Si certains établissements ont pu bénéficier de ressources complémentaires, elles sont de nature ponctuelle et ne sauraient assurer l’équilibre budgétaire à moyen ou long terme.

Par ailleurs, l’application de l’augmentation du taux de prélèvement de frais de siège autorisée à hauteur de + 1,68 % n’a pas été compensée par un financement de la part des financeurs publics.

Ces contraintes obèrent la capacité des établissements et service à investir dans la rénovation des bâtiments, le renouvellement des équipements ou dans l’acquisition d’outils innovants.

Face à ces enjeux économiques et sociaux pesant sur le secteur sanitaire et médico-social, les directeurs et leurs équipes restent pleinement mobilisés et attachés au respect de la dignité humaine dans toute ses dimensions ainsi qu’à la recherche constante de solutions adaptées aux besoins des personnes accompagnées. Une exigence de qualité, reconnue encore cette année lors de l’évaluation externe de six établissements et services, et rendue possible par l’engagement indéfectible des salariés, bénévoles et équipes de direction.

Autres activités en France

✓ **Activité de solidarité**

Le déploiement de la Stratégie CAP 2025 s'est poursuivi en 2024 avec 10 projets significatifs lancés dont 4 projets Table de Malte, 4 projets Soin de Malte et 2 projets Accueil Malte. Nous pouvons souligner notamment les épiceries de Mantes-la-Ville et de Marseille, la poursuite du déploiement des Food Trucks en Région Parisienne, ainsi que plusieurs maraudes médicales ou centres de soin (Versailles, Charolles, Bourges), et enfin l'ouverture d'un Accueil Malte dans le 18^{ème} (Bagagerie).

Nous avons lancé également 22 Activités Cœur de Malte.

Le projet du nouveau Fleuron Saint Jean a, quant à lui, pris un peu de retard du fait de discussions administratives.

✓ **Activité de secourisme**

L'année 2024 a été marquée notamment par la participation de l'Ordre de Malte France aux dispositifs de secours pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce dispositif a été une réussite avec des secouristes mobilisés de toute la France. L'impact sur les produits est de + 246 K€ pour un résultat net positif de 64 K€. Cette opération n'a pas arrêté la dynamique nationale sur l'activité des postes de secours avec une évolution hors JO de 6 % par rapport aux recettes réalisées en 2023 (678 K€ en 2024 contre 638 K€ en 2023).

Au niveau de la formation, nous sommes à un niveau équivalent entre 2023 et 2024. L'année a été marquée par le déploiement du site d'inscription aux formations pour les particuliers. Celui-ci doit permettre en 2025 une augmentation de nos produits.

Les investissements pour le renouvellement du parc véhicule de VPSP se sont poursuivis avec 5 véhicules acquis. Ceci entraîne une nette augmentation des dotations aux amortissements.

Enfin, l'OMF est intervenu en fin d'année sur Mayotte, suite au cyclone Chido. Les impacts de cette intervention sont essentiellement sur l'année 2025.

Activités internationales

En 2024, et dans un contexte géopolitique très instable marqué par la permanence des crises et des tensions, l'OMF a exploité ses sept hôpitaux, six centres de santé et trois centres de formation et d'actions de secours situés en Afrique et en Palestine dans le respect de ses valeurs et en veillant tout particulièrement à préserver la sécurité et la qualité des soins délivrés aux patients.

L'année 2024 est marquée par une hausse de l'activité hospitalière. Celle-ci, portée par les consultations, est particulièrement significative dans les hôpitaux du Bénin, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun.

La poursuite des efforts portés sur les soins vers la mère et l'enfant s'est concrètement traduite par l'aboutissement du pôle mère enfant à l'hôpital d'Elavagnon au Togo dont l'opportunité a été confirmée par l'augmentation, en 2024, du nombre d'accouchements.

En plus des hôpitaux et centres gérés, l'OMF a aussi soutenu cent trente-deux structures dans plus de trente pays concernant principalement le soutien en médicaments mais aussi le soutien significatif aux chrétiens d'Orient en Arménie, en Syrie et en Irak.

Par ailleurs, conformément à la stratégie CAP25, l'OMF a maintenu son expertise reconnue en léprologie dans douze pays d'Afrique et d'Asie autour de deux axes, la chirurgie réparatrice, avec la réalisation de neuf missions (Côte d'Ivoire, Madagascar, Sénégal, Cambodge, Laos, Vietnam) et l'équipement de centres de léprologie et de dermatologie.

En matière de grandes endémies, l'OMF poursuit sa lutte contre le paludisme en matière de sensibilisation et de prévention en s'appuyant notamment sur la stratégie avancée. Ces actions ont permis la détection de plus de 310 000 cas de paludisme.

Le coût global des activités à l'international pour l'année 2024 a été bien maîtrisé et s'élève à 8,4 M€.

2.2 Faits postérieurs à la clôture

Absence de faits postérieurs à la clôture de l'exercice.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre Association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06, ANC 2019-04 et ANC 2022-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

L'exercice, d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Ces comptes annuels regroupent l'ensemble des activités des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le total du bilan s'élève à 155 265 463 € et le résultat est de + 317 261 € dont – 1 207 311 € sur les activités médico-sociales sous gestion contrôlée.

3.2 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

3.3 Méthodes d'évaluation

Les conventions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.4 Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels 2024 de l'Ordre de Malte France comprennent les établissements suivants :

➤ Etablissements dont le résultat est sous gestion contrôlée :

- Centre Pédiatrique Saint Jacques à Roquetaillade
- Maison Saint Jacques à Roquetaillade
- Maison Saint Jean de Jérusalem à Rochefort
- Maison Saint Jean de Malte à Rochefort
- Maison Jeanne d'Arc à Vigneux
- Maison Saint Jean de Malte à Paris
- Maison Notre Dame de Philerme à Sallanches
- SESSAD Saint-François à Annecy
- EHPAD Saint Paul à Saint Etienne
- Maison d'Ulysse à Bullion
- Maison Ferrari à Clamart – section dépendance et soin*
- Maison Saint Fulbert, dont l'Habitat inclusif et la MAS, à Lèves
- Maison Saint Julien à Chartres

*Le résultat de la section hébergement n'est pas sous gestion contrôlée

➤ Etablissements dont le résultat est sous gestion non contrôlée :

- « Siège » proprement dit, incluant les activités caritatives en France et à l'International
- Fleuron Saint Michel à Asnières-sur-Seine
- Fleuron Saint Jean à Paris
- Pavillon Sainte Fleur à Madagascar (concession de service public) : Etant gestionnaire de cet établissement, le résultat dégagé est définitivement acquis par l'OMF
- Maison Ferrari à Clamart – section hébergement

4 Informations relatives aux postes du Bilan

4.1 Actif

4.1.1 Tableau de variation des immobilisations

IMMobilisations	2023 Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut	Virements de poste à poste	2024 Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours	6 037 111 34 770	108 637 2 940	11 139	50 648 -34 770	6 185 257 2 940
TOTAL I	6 071 881	111 577	11 139	15 878	6 188 197
IMMobilisations corporelles					
Terrains	6 872 628	93 800	738 837		6 227 590
Constructions	99 742 139	463 789	2 901 325	2 422 328	99 726 932
Installations techniques, matériels et outillage industriels et Autres					
Immo Corp	25 531 668	2 301 580	372 845	341 685	27 802 088
Immobilisations mises en concession	2 852 385	18 002		53 967	2 924 354
Immobilisations corporelles en cours	2 810 466	3 728 524	5 135	-2 875 489	3 658 366
Avances et acomptes	50 389	3 051		-49 317	4 123
TOTAL II	137 859 675	6 608 746	4 018 142	-106 826	140 343 453
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 190 116	4 410 875	3 712 416		9 888 575
TOTAL III	9 190 116	4 410 875	3 712 416		9 888 575
IMMobilisations financières					
Participations et créances rattachées	599 955	2 386 755			2 986 710
Autres titres immobilisés	559 145	114 449			673 595
Prêt	730 084	106 959			837 043
Autres	87 373	27 252	3 832		110 793
TOTAL IV	1 976 557	2 635 415	3 832		4 608 141
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	155 098 229	13 766 612	7 745 529	-90 947	161 028 365

4.1.2 Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS	2023 Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements de poste à poste	2024 Amortissements en fin d'exercice
IMMobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 081 578	558 956	11 139		2 629 394
TOTAL I	2 081 578	558 956	11 139		2 629 394
IMMobilisations corporelles					
Terrains	1 143 381	75 671	3 337		1 215 715
Constructions	63 440 620	2 396 558	1 934 373		63 902 805
Installations techniques, matériel et outillage industriels et autres immobilisations corporelles	18 589 081	1 631 076	368 729		19 851 428
immobilisations mises en concession	2 597 864	107 376	62 814		2 642 425
TOTAL II	85 770 945	4 210 681	2 369 252		87 612 374
TOTAL GENERAL (I + II)	87 852 523	4 769 637	2 380 392		90 241 768
Dont dotations	d'exploitation financières exceptionnelles	4 769 637			

4.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont conformes au règlement CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Les immobilisations sont ventilées par composants et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation probable.

Les durées d'amortissement retenues sont :

- Immobilisations incorporelles	1 à 10 ans
- Constructions et agencements	5 à 80 ans
• Gros œuvres	20 à 80 ans
• Eléments techniques	10 à 30 ans
• Divers agencements	5 à 18 ans
- Matériels et équipements	3 à 15 ans
- Matériel de transport	4 à 10 ans
- Matériel de bureau, info et mobilier	3 à 10 ans

Les immobilisations du Pavillon Sainte Fleur à Madagascar sont amorties sur la durée de la concession, afin d'aboutir à une valeur nette comptable nulle lors du transfert des biens à l'Etat Malgache.

4.1.4 Immobilisations en cours

Ces immobilisations ne sont pas amorties.

4.1.5 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Ils s'élèvent à 9 888 575 € (valeur brute) et sont dépréciés à hauteur de 233 049 € au 31 décembre 2024.

4.1.6 Participations et créances rattachées

PARTICIPATIONS	Capitaux propres au 31/12/2024	Quote-part du capital détenu en pourcentage
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS		
1. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)		
2. Participations (51 % à 100 % du capital détenu)		
a) OHFOM Diffusion	109 793	100,00%
b) SCIA de l'OMF	2 876 213	99,998%

Ces participations ne sont pas consolidées dans les comptes annuels présentées :

- Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SARL OHFOM Diffusion.
Le montant de la participation détenue par l'OMF s'élève à 150 000 €.
Le résultat de cette société en 2024 est un déficit de 30 490 €.
- Il s'agit de la participation détenue dans le capital de la SCI des Activités de l'Ordre de Malte France.
Le capital de la SCI est détenu au 31 décembre 2024 à 99,998 % par l'Ordre de Malte France et à 0,002 % par l'Association des Membres de l'Ordre Souverain de Malte.
Le montant de cette participation s'élève à 2 836 710 €.
Le résultat de la SCI en 2024 est un excédent de 39 458 €.

4.1.7 Titres immobilisés - Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2024, la plus-value latente sur les valeurs mobilières détenues dans le portefeuille titres s'élève à 3 298 679 €.

4.1.8 Stocks

Il s'agit principalement du stock de produits pharmaceutiques.

Ces stocks sont valorisés au cout d'achat, selon la méthode FIFO, tenant compte toutefois des dates de péremption.

4.1.9 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN
ACTIF IMMOBILISE :			
Prêt	837 043		837 043
Autres	110 793		110 793
ACTIF CIRCULANT :			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 495 520	4 495 520	
Créances reçues par legs ou donations	8 481 384	8 481 384	
Autres	4 743 829	4 743 829	
Charges constatées d'avance	709 220	709 220	
TOTAL GENERAL	19 377 788	18 429 952	947 836
Prêts accordés en cours d'exercice	106 959		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

4.1.10 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres. En 2024, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 8 481 384 €.

4.1.11 Comptes bancaires et caisses

Les comptes bancaires et les caisses en devises sont convertis aux cours officiels de change en vigueur au 31 décembre.

4.1.12 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 709 220 € au 31 décembre 2024 et sont uniquement constituées de charges d'exploitation.

4.1.13 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	4 123
Créances clients et comptes rattachés	819 852
Personnel et comptes rattachés	107 984
Etat et autre collectivités publiques	11 032
Débiteurs divers	2 141 839
Valeurs mobilières de placement	-
Disponibilités	1 104 178
TOTAL	4 189 008

4.2 Passif

4.2.1 Tableau de variation des fonds propres

FONDS ASSOCIATIFS	2023 Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	2024 Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 172 830					10 172 830
Fonds propres statutaires	272 373					272 373
Fonds propres complémentaires	9 900 458					9 900 458
Fonds propres avec droit de reprises	24 565					24 565
Fonds propres statutaires						24 565
Fonds propres complémentaires	24 565					
Reserves	25 347 521	1 560 764	352 175	82 237	448	27 178 670
Reserves statutaires et contractuelles	2 619 830					2 619 830
Reserves pour projet de l'entité						
Autres	22 727 691	1 560 764	352 175	82 237	448	24 558 840
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>9 354 959</i>	<i>1 060 764</i>	<i>352 175</i>	<i>82 237</i>	<i>448</i>	<i>10 686 108</i>
Report à nouveau	30 851 156	-1 257 567	586 139	856 077	-10 207	29 313 445
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>664 311</i>	<i>-1 286 604</i>		<i>856 077</i>	<i>9 333</i>	<i>-1 469 037</i>
Excédent ou Déficit de l'exercice	303 197	-303 197	1 272 557	955 296		317 261
<i>Dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-206 301</i>	<i>206 301</i>	<i>473 559</i>	<i>1 500 870</i>		<i>-1 027 311</i>
Situation nette (sous total)	66 699 269		2 210 871	1 893 610	-9 759	67 006 772
Fonds propres consomptibles						
Subventions d'investissement	6 095 124		479 677	518 499	-544	6 055 759
Provisions réglementées	3 411 932		406 023	166 049		3 651 907
TOTAL	76 206 326		3 096 572	2 578 157	-10 303	76 714 438

4.2.2 Résultats détaillés par établissements

ETABLISSEMENTS	2024	2023
Siège - Actions Caritatives	798 998	122 495
Fleuron Saint Michel (Asnières-sur-Seine)	-22 765	-15 413
Fleuron Saint Jean (Paris)	-10 804	1 418
Pavillon Sainte Fleur (Madagascar)	-4 152	-14 792
Maison Ferrari (Clamart) - hébergement	583 295	415 790
Résultat des activités sous gestion non contrôlée (affectable par l'Assemblée Générale)	1 344 572	509 498
CPMPR Saint Jacques (Roquetaillade)	-122 267	78 747
Maison Saint Jacques (Roquetaillade)	-42 392	-53 013
Maison Saint Jean de Jérusalem (Rochefort)	-33 300	-9 524
Maison Saint Jean de Malte (Rochefort)	-36 877	2 929
Maison Jeanne d'Arc (Vigneux)	102 781	-352 750
Maison Saint Jean de Malte (Paris)	-394 010	136 087
Maison Notre Dame de Philerme (Sallanches)	157 699	755 400
SESSAD Saint François (Annecy)	-16 839	13 028
EPHAD Saint Paul (Saint-Etienne)	18 899	-492 345
Maison d'Ulysse (Bullion)	-37 023	6 643
Maison Ferrari (Clamart) - soin et dépendance	-801 054	-397 792
Maison Saint Fulbert (Lèves)	194 180	47 311
Maison Saint Julien (Chartres)	-17 109	58 978
Résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 027 311	-206 301
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	317 261	303 197
<i>Dont résultats caritatifs</i>	<i>761 277</i>	<i>93 708</i>
<i>Dont résultats établissements médico-sociaux</i>	<i>-444 016</i>	<i>209 489</i>

4.2.3 Excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire d'établissements médico-sociaux et sanitaires, passage au résultat administratif

Détermination du résultat effectif global	2024	2023
Excédent ou déficit de l'exercice	-444 016	209 489
- Reprise du résultat antérieur	144 849	-156 876
Excédent ou déficit effectif global	-299 166	52 613
- Dont résultat effectif sous gestion propre	583 295	415 790
- Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-882 462	-363 176
Détermination du résultat administratif	2024	2023
Résultat effectif global de l'entité sous gestion contrôlée	-882 462	-363 176
- Variation de la provision pour congés payés	-73 965	216 858
- Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat administratif	-956 426	-146 318

* Résultat administratif proposé et non encore validé par les financeurs

4.2.4 Subventions d'investissement amortissables

Ce compte enregistre les subventions d'investissement reçues pour financer des biens immobilisés. Ces subventions sont reprises à hauteur des amortissements pratiqués.

4.2.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent uniquement les Etablissements médico-sociaux et sanitaires relevant de l'article R. 314-1 du CASF. Elles sont les suivantes :

- Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement ;
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ;
- Amortissements dérogatoires ;
- Réserves des plus-values nettes d'actif.

S'agissant de provisions réglementaires, elles ne sont pas soumises au Règlement n°2000-06 relatif aux passifs.

4.2.6 Fonds reportés liés aux legs

Les fonds reportés sont comptabilisés quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants aux legs acceptés en Conseil d'Administration.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs.

Les fonds reportés liés aux legs ou donations s'élèvent à 14 180 809 € au 31 décembre 2024.

4.2.7 Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	Valeur à la clôture de l'exercice	Dont fonds dédiés sans utilisation significative en 2023 et 2024
Subventions d'exploitation	1 095 789	110 638	394 836	-24 456	787 134	57 234
<i>dont :</i>						
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>	202 308		87 572		114 735	0
<i>Projet Soins dentaires Bourges (France)</i>	120 000		14 858	-11 526	93 616	0
<i>Projets Epiceries Haut-Rhin (France)</i>	107 765	6 239	23 242		90 761	0
<i>Projet Dispensaire mobile Limoges (France)</i>	71 827		2 970		68 857	0
<i>Projet Bagagerie Paris 18ème (France)</i>	0	41 886			41 886	0
Contributions financières des autorités de tarification	13 875 136	1 121 888	469 179	9 759	14 537 603	7 560 615
<i>dont :</i>						
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - CNR exploitation (France)</i>	1 516 803	321 888	139 296	-329 294	1 370 101	1 043 169
<i>Projet Maison Saint Jean de Malte Paris - CNR investissement (France)</i>	8 357 349	800 000	77 172	338 779	9 418 956	5 941 982
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - CNR investissement (France)</i>	4 000 984		252 711	273	3 748 547	575 465
Contributions financières d'autres organismes	3 867 085	890 010	642 326		4 114 769	733 725
<i>dont :</i>						
<i>Projets Etablissements médico-sociaux - investissements (France)</i>	1 435 095	67 265	103 973		1 398 386	39 709
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>	119 960		51 077		68 883	0
<i>Projet Accueil femmes seules Paris 15ème (France)</i>	0	108 140			108 140	0
<i>Projet Aménagement Fleuron St Jean II (France)</i>	78 500	50 000			128 500	0
<i>Projet Dispensaire Ste Fleur Bordeaux (France)</i>	130 177		129 226		951	0
<i>Projet Pôle Mère & Enfant de l'Hôpital (Togo)</i>	292 969		40 219		252 750	0
<i>Projet Réhabilitation Centre Rohan Chabot (Cameroun)</i>	108 182				108 182	108 182
Ressources liées à la générosité du public	6 909 746	1 184 969	875 194		7 219 520	4 717 086
<i>dont :</i>						
<i>Projet Construction ou agrandissement d'un EHPAD (France)</i>	2 596 616				2 596 616	2 596 616
<i>Projets Etablissements médico-sociaux (France)</i>	1 872 705	125 671	146 735		1 851 642	1 027 759
<i>Projets Personnes majeures désorientées (France)</i>	321 803				321 803	321 803
<i>Projets Création hébergement handicapés moteurs cérébraux (France)</i>	41 100	192 900			234 000	0
<i>Projet Foodtrucks solidaires IdF (France)</i>	149 332		16 606		132 726	0
<i>Projet Aménagement Fleuron St Jean II (France)</i>	105 826	32 722			138 548	0
<i>Projet Solidarité Bas-Rhin (France)</i>	205 264				205 264	205 264
<i>Projets Défis Malte (France et International)</i>	111 896	35 546	57 594		89 848	11 634
<i>Projets Lépre (International)</i>	454 610	204 188	276 825		381 973	0
<i>Projet Prévention et dépistage diabète Guinée (International)</i>	0	248 502			248 502	0
<i>Projets Urgence Ukraine (International)</i>	375 232		311 062		64 170	0
Total	25 747 756	3 307 505	2 381 537	-14 698	26 659 027	13 068 660

Afin de respecter la volonté des donateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

La contrepartie de ce compte s'inscrit au passif du bilan dans la rubrique « Fonds dédiés ».

4.2.8 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS	2023 Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations/Dotations de l'exercice	Diminutions/Reprises de l'exercice	2024 Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Destinées à la couverture du besoin en fond de roulement	372 376			372 376
Pour renouvellement des immobilisations	2 357 589		154 415	2 203 173
Amortissements dérogatoires	429 545	32 346	8 704	453 186
Diff. sur réalisation éléments actifs	252 423	373 678	2 930	623 171
TOTAL I	3 411 932	406 023	166 049	3 651 907
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour risques sur activités à l'international	300 000	98 700		398 700
Pour risques sur écarts de change	113 685		42	113 643
Pour autres risques	4 240 351	478 366	541 212	4 177 505
Sous-total : provisions pour risques	4 654 036	577 066	541 254	4 689 848
Pour gros entretiens et grandes révisions	100 919	13 000	15 919	98 000
Pour charges sur legs et donations	35 276	17 691		52 967
Sous-total : provisions pour charges	136 194	30 691	15 919	150 966
TOTAL II	4 790 230	607 758	557 173	4 840 814
PROVISIONS POUR DEPRECiations				
Sur immobilisations corporelles	1 067 325			1 067 325
Sur biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	228 732	136 833	132 517	233 049
Sur immobilisations financières	9 717	30 490	-	40 207
Sur clients	539 462	282 398	111 320	710 540
Sur débiteurs divers	701 278	4 339	25 973	679 643
Sur valeurs mobilières	101 198	107 690	47 841	161 048
TOTAL III	2 647 713	561 750	317 650	2 891 813
TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 849 875	1 575 531	1 040 872	11 384 534
Dont dotations et reprises	d'exploitations financières exceptionnelles	1 031 327 138 180 406 023	826 941 47 882 166 049	

4.2.9 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

Les intérêts courus non échus sont constatés en fin d'exercice.

4.2.10 Dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 854 114	2 540 776	2 350 335	3 963 002
Emprunts et dettes financières diverses	1 090 297	471 313	614 490	4 493
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 272 858	4 272 858		
Dettes des legs ou donations	3 902 781	3 902 781		
Dettes fiscales et sociales	10 042 552	10 042 552		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	523 719	523 719		
Autres dettes	1 855 995	1 855 995		
Produits constatés d'avance	2 328 060	2 328 060		
TOTAL GENERAL	32 870 376	25 938 055	2 964 826	3 967 495
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 763 005			
Solde créditeurs de banque	1 643 721			

4.2.11 Dettes des legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Dettes des legs ou donations » pour les dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès, des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation et de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. En 2024, les dettes des legs ou donations s'élèvent à 3 902 781 €.

4.2.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 328 060 € au 31 décembre 2024 dont 1 107 604 € qui concerne la Maison d'Ulysse (Bullion). Ce montant correspond à l'indemnité d'assurance perçue au titre du sinistre du 22 octobre 2018 qui est repris au rythme des amortissements des travaux de réhabilitation du bâtiment.

4.2.13 Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	40 242
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 307 374
Dettes fiscales et sociales	5 741 901
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	269 273
Autres dettes	439 967
TOTAL	7 798 757

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se ventilent comme suit :

Produits d'exploitation	2024	2023
Cotisations	8 920	8 840
Ventes de biens et services	8 425 613	8 070 068
Ventes de biens	208 568	89 164
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	82 559	6 875
Ventes de services	8 217 044	7 980 903
<i>Dont prestations de services relatives aux activités médico-sociales</i>	6 168 333	6 116 612
Produits de tiers financeurs	75 614 283	76 974 942
Concours publics et subventions d'exploitation	52 617 797	53 065 574
Ressources liées à la générosité du public	19 705 821	20 084 936
<i>Dons manuels</i>	10 119 686	9 961 132
<i>Mécénats</i>	399 509	46 662
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	9 186 625	10 077 143
Contributions financières	3 290 666	3 891 651
Reprise sur amortissements, provisons et transferts de charges	1 595 101	1 566 534
Utilisation de fonds dédiés	2 405 993	2 260 682
Autres produits	104 509	204 806
Total	88 154 419	89 153 090

* La nature des concours publics et subventions d'exploitation est ventilée comme ci-dessous :

- Concours publics : 50 517 026 €
- Subventions d'exploitation : 2 100 770 €

5.2 Ventilation des produits liés aux legs

Rubriques	2024
Llegs acceptés au cours de l'exercice	7 011 489
Assurances vies encaissées	3 269 184
Ventes de biens reçus par legs	31 900
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 859 420
VNC des biens reçus par legs cédés au cours de l'exercice	51 457
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés	-136 833
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-5 032 508
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	132 517
Total	9 186 625

5.3 Contributions volontaires en nature

Depuis 2020, l'Association comptabilise les contributions volontaires en nature.

Pour le bénévolat, une méthode de valorisation à 5 statuts a été retenue calquée sur le mode de fonctionnement de l'Ordre de Malte France, à savoir :

- Catégorie 1 – Bénévoles assurant une fonction nationale : valorisée à 4 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 2 – Bénévoles assurant une fonction départementale ou régionale : valorisée à 3 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 3 – Bénévoles assurant une responsabilité d'activité locale : valorisée à 2 fois le SMIC charges incluses
- Catégorie 4 – Bénévoles réguliers ou ponctuels : valorisée à 1 fois le SMIC charges incluses

- Catégorie 5 – Bénévoles très ponctuels : valorisée à 1 fois le SMIC charges incluses
- Le nombre de bénévoles des catégories 1 à 4 est obtenu à partir de notre base de gestion des bénévoles. Celui de la catégorie 5 est basé sur une estimation déclarative de nos Délégations départementales.
- Pour chacune des 5 catégories, il est estimé un temps moyen d'engagement en jour.
- En 2024, l'engagement des 13 937 bénévoles représente 133 590 journées, soit 513 ETP, pour une valorisation de 25 199 325 €, montant figurant au pied du compte de résultat.

Pour les dons en nature et prestations en nature (incluant le mécénat de compétence), l'Association ne valorise que ceux ayant fait l'objet d'un reçu fiscal. Cette valorisation est obtenue à partir de notre base de gestion des donateurs. En 2024, le montant des dons et prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal s'élève à 793 859 €.

5.4 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Des conventions ont été conclues avec nos partenaires :

- Fondation Française de l'Ordre de Malte :
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 17/11/2009 et avenant du 10/03/2010
Produit comptabilisé pour 85 623 € en 2024
- Association Française des Membres de l'Ordre de Malte :
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 06/01/2010 (avec un avenant du 16/03/2010), et convention de mise à disposition de personnel conclue le 17/05/2021 (avec un avenant du 17/11/2022)
Produit comptabilisé pour 255 955 € en 2024
- EPHOM France :
 - Convention de mise à disposition de moyens conclue le 19/12/2013
Produit comptabilisé pour 2 527 € en 2024

6 Autres informations

6.1 Effectif moyen

L'effectif salarié en nombre d'emplois équivalents temps plein (ETP) est de 974 en 2024.

6.2 Engagements de retraite

La majorité du personnel étant financée sur des fonds publics, dans le cadre de nos Etablissements médico-sociaux et sanitaires, les engagements de départ à la retraite ne sont pas provisionnés.

Toutefois, ces engagements sont estimés.

Ceux-ci, évalués dans le cas d'un départ volontaire par le salarié à 65 ans, ont été déterminés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- conventions collectives applicables et accord d'entreprise ;
- table de mortalité Homme / Femme INSEE ;
- turn-over ;
- progression des salaires et GVT estimée à 2 % ;
- taux d'actualisation retenu à 3,40 % ;
- taux de charges patronales retenu à 55 %.

Il en résulte au 31 décembre 2024 un engagement global de 2 149 K€ :

- 1 731 K€ pour les établissements médico-sociaux et sanitaires ;
- 418 K€ pour les autres établissements.

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements reçus

Le montant hors-bilan des engagements reçus au titre des assurances-vie s'élève à 733 404 € à fin 2024.

6.3.2 Engagements donnés

- Au titre de l'emprunt contracté pour la Maison Ferrari à Clamart d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 500 000 € à fin 2024) :
Garantie hypothécaire à hauteur de l'emprunt restant dû.
- Au titre de l'emprunt contracté pour les travaux de modernisation du CPMPR Saint Jacques à Roquetaillade d'un montant initial de 2 000 000 € (solde restant dû de 1 477 539 € à fin 2024) :
Nantissement d'un compte épargne à hauteur de 1 000 000 €.
- Au titre de la caution solidaire donnée à la SCIA de l'OMF au profit d'un établissement bancaire pour un emprunt d'un montant initial de 650 000 €, dont le terme est au 15 septembre 2033 (solde restant dû de 357 656 € à fin 2024).

6.4 Rémunération des dirigeants et salariés

Les membres du Conseil d'Administration dirigeants au sens de l'Instruction fiscale 4H – 5 – 06 du 16 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat.

Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élèvent à 408 243 € (loi n°2006-586 du 23 mai 2006).

Le montant global des cinq salaires et autres rémunérations les plus élevés s'élève à 700 154 €.

6.5 Honoraires du Commissaire aux comptes

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du Commissaire aux comptes relatif à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 77 614 € TTC sur les Etablissements bénéficiant de financements publics assurant leur fonctionnement et 62 721 € TTC sur les autres Etablissements. Les honoraires au titre des services autres que ceux de la certification des comptes s'élèvent à 3 480 € TTC.

6.6 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger (version synthétique*)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ALLEMAGNE	1 355
ANDORRE	172
AUTRICHE	1 780
BELGIQUE	74 316
CANADA	5 779
CHILI	120
COTE D'IVOIRE	72
ESPAGNE	540
ETATS UNIS D'AMERIQUE	73 824
IRLANDE	100
ITALIE	455 081
JAPON	100
LIBAN	40
LUXEMBOURG	3 776
MADAGASCAR	12 750
MALTE	1 249
MAROC	984
MAURICE	30
MONACO	100 150
NORVEGE	500
PAYS-BAS	1 100
PORTUGAL	20
ROYAUME UNI	990
SENEGAL	178
SUEDE	220
SUISSE	396 696
SYRIE	20
TOGO	150
Total général	1 132 092

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger, que l'Association doit établir en application de l'article 434-3 du règlement ANC 2018-06, est mise à la disposition du public au siège de l'Association située au 42 rue des Volontaires – 75015 Paris selon les modalités suivantes : demande écrite par mail auprès du Service Relations Donateurs don@ordredemaltefrance.org

7 Compte de Résultat par Origine et par Destination et Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

L'Association fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Le Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources issues de la générosité du public (CER) sont présentés ci-après. Les règles d'établissement du CROD et du CER sont décrites dans les paragraphes ci-après constituant l'annexe du CROD et du CER. Elles ont fait l'objet de décision en conseil d'administration.

7.1 Règles d'élaboration

7.1.1 Définition des missions sociales

L'Ordre de Malte de France, association caritative, a pour objet d'apporter, tant en France que dans les pays avec lesquels la République Française ou l'Ordre Souverain de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une aide aux personnes affectées notamment par la maladie, le handicap, la dépendance, les conflits, les catastrophes naturelles et tout autre détresse, sans distinction de religion, d'origine, ou d'âge.

Elle intervient aussi dans la protection de la vie, de son origine jusqu'à sa fin naturelle.

Elle intervient également dans le cadre d'opérations de sécurité civile, d'actions de solidarité et d'aide aux réfugiés et aux migrants.

Les moyens d'actions de l'Association sont, notamment :

- La création et la gestion de structures de soins et d'accueil ;
- Des secours médicaux y compris par l'acquisition de médicaments ainsi que des produits de santé et de nutrition à destination des populations démunies ;
- Des formations en vue de l'éducation sanitaire et de la spécialisation des membres des professions médicales et paramédicales ;
- Des publications, expositions, colloques, séminaires et symposiums ;
- Et d'une manière générale tout concours moral, financier ou matériel à des œuvres caritatives ou humanitaires.

7.1.2 Ventilation des missions sociales

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger, subdivisées entre les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes.

Si la gestion complète de la structure est contrôlée par l'Ordre de Malte France, la mission sociale est portée sur la ligne « actions réalisées par l'organisme », s'il ne s'agit que d'une structure soutenue, alors la ligne retenue est « versement à un organisme central ou à d'autres organismes ».

7.1.3 Principe d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concerné. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base de règles d'affectation préétablies.

Les charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social sont réparties proportionnellement à la surface occupée par chaque service.

Une partie des charges indirectes, enregistrées dans un premier temps en frais de fonctionnement, est répartie ensuite sur les missions sociales et les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement. Cette affectation est réalisée à l'aide de clefs de répartition définies à l'avance, qui ont permis de déterminer les pourcentages à retenir pour l'année 2024.

Toutes les explications relatives à ces données se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Catégories d'emplois	Clefs de répartition	Imputation en missions sociales	Imputation en frais de recherche de fonds
Charges de fonctionnement et d'amortissement du siège social	Proportionnellement à la surface occupée par chaque service.	38 %	7 %
Frais de la Direction de la Communication	Proportionnellement au temps passé par le personnel de cette direction pour les services relevant des missions sociales.	100 %	
Promotion des legs	Affecté en totalité à la recherche de fonds.		100 %
Frais de la Direction Générale	Proportionnellement au temps passé directement, lié à nos missions sociales.	50 %	
Frais de la Direction des Ressources Humaines	Proportionnellement au nombre de bulletins de paie pour les services remplissant des missions sociales par rapport au total des bulletins de paie.	70 %	
Services financiers	Proportionnellement au temps passé pour les services remplissant des missions sociales.	60 %	
Services généraux	Proportionnellement à l'effectif du siège dans les services remplissant des missions sociales par rapport à l'effectif total. L'effectif prend en compte les salariés augmentés de la moitié du nombre de bénévole du siège qui contribuent à l'activité de l'Association.	50 %	
Services des programmes immobiliers	Proportionnellement au temps passé, consacré aux missions sociales.	90 %	

7.1.4 Définition des ressources

Les ressources financières issues de la générosité du public se composent de :

- Cotisations sans contrepartie ;
- Dons, legs et mécénat : dons manuels, legs et assurances-vie, mécénat ;
- Autres ressources liées à la générosité du public : produits financiers et produits de cession des immobilisations issues ou financées par la générosité du public

Les ressources non liées à la générosité du public sont toutes les ressources de l'Association à l'exclusion de celles issues de la générosité du public.

Elles se composent notamment à ce jour :

- De subventions publiques et de concours publics ;
- De contributions financières sans contrepartie ;
- De prestations et de produits divers.

7.1.5 Règle d'affectation des ressources par types d'emplois

Les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public en complément de celles qui y sont directement affectées (par exemple subventions, contributions financières, mécénats, prestations facturées...). Ainsi, lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement affectées, il est supposé que ces missions soient financées par les ressources collectées auprès du public.

Les frais de recherche de fonds sont financés par la générosité du public, dès lors qu'ils ont contribué à l'obtention de ressources collectées auprès du public.

Les frais de fonctionnement sont financés par les ressources liées à la générosité du public après déduction des autres ressources affectées au fonctionnement.

7.2 Présentation du Compte de Résultat par Origine et par Destination et du Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2024

7.2.1 Le Compte de Résultat par Origine et par Destination

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 233 129	22 233 129	21 774 053	21 774 053
1.1 Cotisations sans contrepartie	8 920	8 920	8 840	8 840
1.2 Dons, legs et mécénat	19 788 380	19 788 380	20 091 811	20 091 811
- Dons manuels	10 202 246	10 202 246	9 968 007	9 968 007
- Legs, donations et assurances-vie	9 186 625	9 186 625	10 077 143	10 077 143
- Mécénat	399 509	399 509	46 662	46 662
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 435 828	2 435 828	1 673 402	1 673 402
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 606 299		13 759 789	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 290 666		3 891 651	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 315 633		9 868 139	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	53 133 350		53 578 490	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations	882 382	47 841	1 192 845	153 950
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 405 993	875 194	2 260 682	630 986
TOTAL	92 261 151	23 156 164	92 565 859	22 558 989
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	78 654 010	13 840 737	78 585 580	14 360 883
1.1 Réalisées en France	68 642 540	7 222 268	66 991 312	6 891 757
- Actions réalisées par l'organisme	68 642 540	7 222 268	66 991 312	6 891 757
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	10 011 470	6 618 469	11 594 268	7 469 127
- Actions réalisées par l'organisme	8 995 414	6 096 666	10 123 074	6 659 301
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 016 055	521 804	1 471 194	809 826
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 332 774	5 313 887	5 844 229	5 809 078
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 935 684	4 916 797	5 563 948	5 541 296
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	397 090	397 090	280 281	267 781
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 855 815	2 402 727	2 946 180	2 331 870
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	1 421 006	138 180	1 423 822	41 567
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	372 779	171 100	323 886	172 153
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 307 505	1 184 969	3 138 965	340 317
TOTAL	91 943 890	23 051 601	92 262 662	23 055 868
EXCEDENT OU DEFICIT	317 261	104 563	303 197	-496 879
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	25 993 184	25 993 184	22 691 184	22 691 184
Bénévolat	25 199 325	25 199 325	21 503 926	21 503 926
Prestations en nature	59 380	59 380	148 069	148 069
Dons en nature	734 479	734 479	1 039 189	1 039 189
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature	0		0	
Dons en nature	0		0	
TOTAL	25 993 184	25 993 184	22 691 184	22 691 184
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	24 896 452	24 896 452	21 596 609	21 596 609
Réalisées en France	24 896 452	24 896 452	21 596 609	21 596 609
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	564 512	564 512	540 360	540 360
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	532 220	532 220	554 216	554 216
TOTAL	25 993 184	25 993 184	22 691 184	22 691 184

7.2.2 Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	13 840 737	14 360 883	1 - RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 233 129	21 774 053
1.1 - Réalisées en France	7 222 268	6 891 757	1.1 - Cotisations sans contrepartie	8 920	8 840
- Actions réalisées par l'organisme	7 222 268	6 891 757	1.2 - Dons, legs et mécénat :	19 788 380	20 091 811
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	. Dons manuels	10 202 246	9 968 007
1.2 - Réalisées à l'étranger	6 618 469	7 469 127	. Legs, donations et assurances-vie	9 186 625	10 077 143
- Actions réalisées par l'organisme	6 096 666	6 659 301	. Mécénat	399 509	46 662
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	521 804	809 826	1.3 - Autres ressources liées à la générosité du public	2 435 828	1 673 402
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 313 887	5 809 078			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	4 916 797	5 541 296			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources	397 090	267 781			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 573 827	2 504 023			
TOTAL DES EMPLOIS	21 728 452	22 673 984	TOTAL DES RESSOURCES	22 233 129	21 774 053
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations	138 180	41 567	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations	47 841	153 950
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 184 969	340 317	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	875 194	630 986
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	104 563		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		496 879
TOTAL	23 156 164	23 055 868	TOTAL	23 156 164	23 055 868
			RESSOURCES REPORTEES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	17 964 964	19 319 578
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	104 563	-496 879
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public	-1 474 120	-857 735
			RESSOURCES REPORTEES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	16 595 408	17 964 964
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024	2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	24 896 452	21 596 609	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	25 993 184	22 691 184
Réalisées en France	24 896 452	21 596 609	Bénévolat	25 199 325	21 503 926
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	59 380	148 069
2 - CONTRIBUTIOTNS VOLONTAIRES A LA DE RECHERCHE DE FONDS	564 512	540 360	Dons en nature	734 479	1 039 189
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	532 220	554 216			
TOTAL DES EMPLOIS	25 993 184	22 691 184	TOTAL DES RESSOURCES	25 993 184	22 691 184

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2024	2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	6 909 746	7 199 193
(-) Utilisation	-875 194	-630 986
(+) Report	1 184 969	340 317
(+/-) Transferts	0	1 221
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	7 219 520	6 909 746